



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Préfet,  
Directeur du Cabinet**

Madame Coralie PAILHES  
Présidente  
Association Lionel et les Autres Victimes de la Route  
15 La Plazede  
Ruelle des jardiniers  
81240 LACABARÈDE  
coralie.pailhes@orange.fr

Paris, le 15 JAN. 2020

Réf. : 23-019362-D/ BDC-SCCI / CP

Madame la Présidente,

Monsieur Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, a bien reçu votre correspondance relative à vos observations sur les informations qui devraient être communiquées aux familles concernant les prélèvements d'organes effectués au cours des autopsies judiciaires.

Le ministre, qui a pris connaissance de votre courrier avec attention, m'a chargé de vous informer que ce sujet relève de l'unique compétence de Monsieur Éric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice, que vous avez déjà saisi.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Alexandre BRUGERE

